

Noël aux Gratte-Ciel 2024

Marché de Noël : du 13 au 24 décembre inclus

APPEL A PROJET

Animations dimanche 15 décembre

La Ville de Villeurbanne organise « Noël aux Gratte-Ciel » du vendredi 13 au mardi 24 décembre inclus. Nous souhaitons proposer aux associations villeurbannaises de participer à ces festivités et de proposer des animations le dimanche 15 décembre de 11h à 19h. Notre objectif est de valoriser le tissu associatif villeurbannais et de le soutenir également à travers une indemnisation financière.

C'est une belle opportunité de se faire connaître, présenter vos activités, recruter des adhérents...

Durant cette période, une vingtaine de chalets seront disposés sur l'intégralité de l'avenue Henri-Barbusse. Occupés uniquement par des artisans ou producteurs de la région et des associations de Solidarité Internationale, ils seront ouverts de 11h à 19h le dimanche 15 décembre.

Une indemnisation peut éventuellement être possible (étalon de référence : 1h de prestation 200€ maximum).

Du matériel pourra également vous être fournis (table, chaises...)

La Ville se réserve le droit d'accepter ou non votre proposition et nous serons sensibles à la cohérence entre l'animation et les festivités de Noël (batucada, danse...). Si votre animation est acceptée, une convention avec la ville de Villeurbanne sera établie pour encadrer son déroulement.

1/ PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association		
Objet de l'association		
Personne référente	Nom et prénom	
	Fonction dans l'association	
	E-mail	
	N° téléphone portable	

2/ ANIMATION(S) PROPOSEE(S)

Il est recommandé de présenter un dossier par type d'animation

Description de l'animation :

.....
.....
.....
.....

Animation participative : OUI NON

Organisation de l'animation : déambulation
 un point fixe plusieurs points fixes

Durée de l'animation :

Nombre de bénévoles prévus pour l'animation :

Besoins en matériel (*sous réserve de disponibilité – loges, tables, chaises, micro, enceintes...*)

.....
.....

Votre/ heure(s) de passage vous pour cette journée, vous seront communiquées d'ici le 29 novembre 2024.

4/ Indemnisation financière

Si vous souhaitez être indemnisé pour votre animation, merci d'indiquer le montant demandé (dans la limite de 200€/1h) :

5/ Contact et envoi du dossier

Merci de remplir ce dossier et de le renvoyer avant le **vendredi 11 octobre 2024** par mail à julien.fory@mairie-villeurbanne.fr – 04 72 65 80 94. Pour toute question ou complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter à ces coordonnées.